## Maintien des services ferroviaires-Loi

Que l'article 30 du projet de loi C-85 soit modifié par substitution, à la ligne 15, page 14 de ce qui suit:

«mins de fer lié par»

(L'amendement de M. Cadieux est adopté.)

La vice-présidente adjointe: L'article 30 modifié est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 30 modifié est adopté.)

Sur l'article 31—Reprise des services ferroviaires

### M. Angus: Madame la présidente, je propose:

Que le projet de loi C-85 soit modifié à la ligne 31, page 14, article 31(b), après les mots «ment leur travail» par suppression des mots «lorsqu'on le leur demande».

(L'amendement de M. Angus est rejeté avec dissidence.)

La vice-présidente adjointe: L'article 31 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 31 est adopté.)

(L'article 32 est adopté.)

Sur l'article 33—Prolongation de la convention collective

M. Blaikie: Madame la présidente, j'interviens afin de proposer un amendement qui, sauf erreur, aura l'appui de tous les députés. Je propose donc:

Qu'on modifie l'article 33 du projet de loi C-85 en supprimant la ligne 31, à la page 15, et en la remplaçant par ce qui suit:

«Jusqu'au 31 décembre 1988; elle peut être prolongée de nouveau avec le consentement des parties»

(L'amendement de M. Blaikie est adopté.)

### M. Angus: Madame la présidente, je propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-85 aux lignes 6 et 7, page 16, paragraphe 33(2), à la suite des mots «compagnie de chemins de fer partie à la convention et», en supprimant les mots «chacun de ses employés qui est» et en les remplaçant par les mots «le syndicat qui est».

L'explication est la même que tout à l'heure.

(L'amendement de M. Angus est rejeté avec dissidence.)

La vice-présidente adjointe: L'article 33 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 33 modifié est adopté.)

(L'article 34 est adopté.)

Sur l'article 35—Arbitrage

# M. Murphy: Madame la présidente, nous voulons présenter un autre bref amendement. Je propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-85 à la ligne 28, page 16, après les mots «chaque convention collective qui», en supprimant le reste du paragraphe 35(1) et en le remplaçant par ce qui suit:

«font l'objet d'un différend selon l'une ou l'autre des parties.» Les questions renvoyées à l'arbitre doivent comprendre, sans s'y limiter, les points suivants:

1 Salaires

- 2. Salaire de base des nouveaux employés
- 3. Régime dentaire des nouveaux employés
- 4. Régime complémentaire de soins de la vue pour les nouveaux employés
- 5. Primes de poste
- 6. Allocation d'assurance-maladie
- 7. Stabilité dans le poste
- 8. Sécurité d'emploi
- 9. Sous-traitance
- 10. Travail accessoire
- 11. Manoeuvres de triage—Restrictions
- 12. Boyaux d'accouplement et de désaccouplement
- 13. Pensions d'invalidité
- 14. Régime dentaire
- 15. Régime complémentaire de soins de santé
- 16. Congés»

(L'amendement de M. Murphy est rejeté avec dissidence.)

### M. Angus: Madame la présidente, je propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-85 en ajoutant immédiatement après la ligne 34, à la page 16, ce qui suit:

«(2) Les conditions de toute convention collective visée par la présente partie sont immédiatement modifiées par une hausse de quatre pour cent, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1987, de chaque taux horaire de base de la rémunération en vigueur le 31 décembre 1986, tel qu'il a été établi ou prévu dans cette convention.

Le raisonnement est le même que précédemment, madame la présidente.

(L'amendement de M. Angus est rejeté avec dissidence.)

• (0140

#### M. Angus: Madame la présidente, je propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-85 en ajoutant après la ligne 34, à la page 16, le paragraphe suivant:

35(2) L'arbitre examinera minutieusement les demandes de sécurité d'emploi du syndicat et explorera pleinement la faisabilité d'un plan de sécurité d'emploi fondé sur les principes de l'attrition.

Le raisonnement est le même.

La vice-présidente adjointe: L'amendement est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

(L'amendement de M. Angus est rejeté.)

(L'article 35 est adopté.)

(Les articles 36 et 37 sont adoptés.)

La vice-présidente adjointe: L'article 38 et-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 38 est adopté.)